

CONDITIONS GENERALES DES PRESTATIONS

ART-1 Désignation des prestations

« Dominique Noris pet-sitter & comportementaliste » propose à ses clients un service de garde à domicile pour les chiens et chats par des visites journalières dont le nombre est défini à la signature du contrat.

ART-2 Détail et tarif des prestations

La durée de garde, le détail des prestations ainsi que les tarifs sont mentionnés sur le présent contrat de garde d'animaux au domicile des particuliers. Les tarifs en euros sont nets (TVA non applicable-art 293B du CGI). La nourriture, la litière ainsi que les fournitures (panier, gamelles, jouets, produits de soins...) sont à la charge du client. Ce dernier a la possibilité de demander un devis gratuit par mail.

ART-3 Contrat et facturation

La pré-visite est gratuite et n'engage aucune des parties. Elle permet un premier contact avec l'animal avant l'absence de son propriétaire et facilite ainsi les visites à venir.

« Dominique Noris pet-sitter & comportementaliste » se réserve le droit de refuser une garde sans en donner les raisons. Lors de la pré-visite, le client se verra remettre un document-contrat mentionnant : le(s) date(s) de garde, le détail des prestations, le montant total net de la prestation. Le client s'engage à communiquer son nom, adresse, numéro de téléphone où le joindre en cas d'urgence ainsi que le téléphone de son vétérinaire à contacter en cas d'urgence.

Le contrat prend effet le jour même de la signature des deux parties. Un acompte de 50% sera demandé à la signature du présent contrat. Le solde sera à régler le jour de la remise des clés du logement après le dernier jour de garde, en espèces ou par virement.

En cas d'annulation de la garde émanant de « Dominique Noris pet-sitter & comportementaliste » le client se verra rembourser son acompte.

En cas d'annulation de la garde émanant du propriétaire de l'animal deux semaines avant le premier jour de la garde, le séjour sera intégralement dû. Un séjour raccourci à l'initiative des propriétaires pendant la garde de l'animal sera intégralement dû.

ART-4 Responsabilités (article 1385 du code civil)

« Dominique Noris pet-sitter & comportementaliste » ne peut être tenu responsable de tous dommages causés par l'animal dans l'habitation ou son lieu de vie pendant la période de garde, ni même à un tiers et à ses biens.

« Dominique Noris pet-sitter & comportementaliste » ne peut être tenu responsable dans le cas de fugue d'un animal ayant accès à l'extérieur ou ayant dégradé les clôtures du domicile de son propriétaire.

« Dominique Noris pet-sitter & comportementaliste » s'engage à respecter scrupuleusement le détail des prestations et à veiller au bien-être de l'animal.

« Dominique Noris pet-sitter & comportementaliste » ne pourra être tenu responsable en cas de maladie ou de décès accidentel pendant la durée du contrat. En cas de problème ou maladie de l'animal « Dominique Noris pet-sitter & comportementaliste » contacte immédiatement le propriétaire de l'animal pour l'en avertir. Si besoin et avec l'accord du client, l'animal sera conduit chez son vétérinaire. Si le client n'est pas joignable et que la situation est urgente, il autorise « Dominique Noris pet-sitter & comportementaliste » à prendre les mesures nécessaires pour contacter le vétérinaire le plus proche. Les frais de déplacement, à savoir 0,40 euros/kilomètre supplémentaire et les frais vétérinaires (visites et médicaments) sont à la charge du client.

Le client s'engage à informer « Dominique Noris pet-sitter & comportementaliste » de l'état de santé de son animal à la signature du contrat de la pré-visite.

« Dominique Noris pet-sitter & comportementaliste » s'engage à ne pas transmettre les coordonnées de ses clients à un tiers.